

BULLETIN D'ADHESION 2025 – 2026

ECRIRE LISIBLEMENT en LETTRES CAPITALES (sauf courriel)

Numéro de licence FFRS :

Nom : Prénom : Date de naissance : Sexe : M / F

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile : Courriel :

Animateur : oui non disciplines animées :

a/ Cotisation de base obligatoire: Cotisation annuelle (valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026).

71€ pour la cotisation 2025 / 2026 (part fédérale 38€ + part club 33€).

Cette cotisation comprend :

- ◆ Participation à la vie du club RSN, de la région CORERS IDF, du département CODERS 94
- ◆ L'assurance du groupe de la FFRS : responsabilité civile – recours – protection juridique – indemnisation des dommages corporels
- ◆ Le journal de la FFRS

b/ Cotisation additionnelle (10€ par activité choisie) :

1) Cocher la ou les activités choisies et 2) pour chacune d'elle cocher la ou les séances de votre choix.

3) les animateurs dont aides en MAA ne cochent pas les activités qu'ils animent.

- 10 € Activ'mémoire** : Lundi 14h-16h
- 10€ Danse** : Vendredi 9h30- 10H30 premiers pas 10H30- 11h30 débutants
- 10€ Gymnastique « maintien en forme »** : Mardi 9h-10h 10h-11h 11h 12h
- 10€ Multi-activités adaptées (M.A. A)** : Jeudi 10h30-12h
- 10€ Marche nordique** : Lundi 9h30-11h30 Jeudi 9h30-11h30
- 10€ Pétanque** : Mercredi 14h-17h Jeudi 14h-17h
- 10€ Randonnée** : 2 randonnées par semaine selon planning (petite, moyennes ou grandes).
- 10€ Swingolf** : Lundi 14h-16h Mardi 14-16h
- 10€ Taïchi** : Mardi 14h-15h30 Intermédiaires 15h30-17h débutants +2^{ème} année
Mercredi 8h45-10h15 Avancés. 10h15-12h15 Avancés avec bâton
- 10€ Tennis de table** : Vendredi 13h30- 16H30

Merci d'ajouter à votre cotisation de base de 71€ le montant de vos activités choisies

Montant :€

c/ Montant de votre cotisation totale : montant 71€ + b = c

Paraphe de l'adhérent :

Tourner SVP...

Documents à fournir impérativement pour tous

◆ Bulletin d'inscription dûment complété

◆ Chèque à l'ordre de : R.S.N.

Les documents doivent être adressés à Retraite Sportive Nogentaise Espace Simone Veil Maison des associations
- 2 rue Jean Monnet – 94130 Nogent-sur-Marne

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :Prénom :

Téléphone :

Santé :

Je déclare ne pas avoir de contre-indication médicale pour la pratique des activités sportives que je choisis.

OUI NON

Droit à l'image :

J'autorise la RSN Je n'autorise pas la RSN

à utiliser **les photos** sur lesquelles je figure et qui ont été prises ou seront prises dans le cadre des activités ou des reportages qu'elle organise, pour son matériel de communication et celui de la Fédération française de la Retraite sportive, tous supports confondus (web, affiche, dépliant...). Cette autorisation est consentie sans contrepartie financière et sans limite de date.

Règlement Général de Protection des Données Personnelles :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association.

J'atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du club sur le site du club : rsnogent.fr

Les obligations des associations et fédérations sportives :

Conformément aux dispositions du Code du sport (articles L.321-1 et L.321-4), les associations et fédérations sportives sont non seulement tenues d'assurer leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et celle des pratiquants, mais également d'informer les pratiquants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive.

Il s'agit d'une assurance individuelle complémentaire à souscrire personnellement le cas échéant.

**Date et signature de l'adhérent précédées
de la mention manuscrite « Lu et
approuvé »**